



Qu'est ce qu'un Géo Site?

Qu'est ce qu'un Géo Site? Le terme de géo site provient de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui l'a défini en 2000 comme : « Un site ponctuel ou une aire de quelques m² à quelques km² qui peut s'étendre au niveau du paysage et qui possède une importance d'un point de vue géologique (minéral, structural, géomorphologique, physiographique) qui répond à un ou plusieurs critères d'exception, soit précieux, rare, vulnérable ou menacé ». Cependant, un géo site n'a pas de statut de protection légale au même titre qu'un SGE (Site Géologique Exceptionnel). Pour exemple au Canada le MERN s'est inspiré de cette définition pour mieux définir son concept de sites géologiques exceptionnels au Québec. Cette notion de géo site a été introduite et reconnue mondialement par l'UNESCO à la suite de la mise en place de son « Programme Géoparcs » en 1999. L'UNESCO visait à promouvoir un réseau mondial de Géoparcs permettant de préserver et de mettre en valeur des zones présentant des caractéristiques géologiques particulières dans le cadre de stratégies locales de développement durable. L'UNESCO a défini un Géoparc comme étant : « Une zone nationale protégée comprenant un certain nombre de sites du patrimoine géologique (géo sites) d'une importance particulière, de par leur rareté ou leur aspect esthétique. Ces sites du patrimoine de la Terre font partie d'un concept intégré de protection, d'éducation et de développement durable. Un Géoparc atteint ses objectifs par le biais d'une approche à trois volets : - conservation,

- éducation

- et géo tourisme ». Ainsi des géo sites et des SGE peuvent faire partie d'un Géoparc ».

Catégories de onze sites géologiques exceptionnels (SGE) Caverne ou grotte Cavité naturelle dans le roc produite généralement par la dissolution de calcaires par l'eau de surface ou souterraine (caverne) ou produite par des processus d'effondrement ou d'ouverture géo mécanique (grotte). Site fossilifère Affleurement ou groupe d'affleurements de dépôts meubles ou de roches sédimentaires contenant des restes, traces ou empreintes de plantes, de bactéries ou d'animaux préservés, provenant du passé géologique ou préhistorique. Site minéralogique Affleurement ou groupe d'affleurements contenant un ou plusieurs types de minéral qui présentent un intérêt relativement à leur composition ou à leur forme cristalline. Site lithologique Affleurement, groupe d'affleurements ou monument naturel où la roche présente un intérêt par rapport à sa composition et à son évolution géologique. Site stratigraphique Affleurement ou groupe d'affleurements montrant un dépôt sédimentaire, généralement disposés en couches (ou strates) et représentant un ordre dans lequel les couches de roches se sont déposés à travers les temps géologiques. Site historique ou culturel Élément géologique lié à un héritage social et qui exprime une valeur historique, archéologique, folklorique, spirituelle ou économique. Paysage géologique ou géomorphologique Portion du territoire où le paysage, façonné par les processus géologiques ou géomorphologiques, présente un intérêt relativement à l'évolution de la Terre ou à un esthétisme intrinsèque. Géo système Portion du territoire contenant un ensemble de roches, de sols ou de dépôts meubles qui, par leur nature et leur association, constitue un environnement géologique distinct. Environnement géologique support d'écosystème Portion du territoire où une faune et une flore particulière dépendent d'un environnement géologique spécifique. Impact météoritique Affleurement, groupe d'affleurements ou portion du territoire comportant des éléments physiographiques, lithologiques ou structuraux résultant d'un impact entre un corps solide naturel provenant de l'espace avec la surface terrestre. Structure et modelé glaciaire Affleurement, groupe d'affleurements ou portion du territoire comportant des caractéristiques physiographiques, des dépôts ou des marques d'érosion liés au passage de glacier. Pourquoi protéger les sites géologiques?

Le principal objectif visé par le classement légal des SGE est de protéger les géo sites qui ont un caractère exceptionnel et d'assurer pour les générations futures, la conservation du patrimoine géologique. Les géo sites inventoriés doivent représenter des fragments importants de l'histoire géologique de la Terre et ainsi, posséder toutes les caractéristiques propres à la définition d'un SGE tel que reconnu internationalement par la Loi sur les mines.

D'autres objectifs peuvent également être poursuivis dont entre autres : promouvoir la conservation de la géodiversité¹ ; enrichir le réseau des aires protégées; protéger et maintenir des paysages terrestres; permettre la protection de sites clés dans la compréhension de l'histoire géologique et géomorphologique du territoire. et les objectifs de gestion suivants : faire connaître des sites naturels abiotiques d'exception; favoriser le développement de l'activité humaine en harmonie avec l'environnement géomorphologique et géologique; promouvoir et vulgariser la géo diversité pour les communautés locales et autochtones; impliquer les communautés locales et autochtones dans l'élaboration et la gestion des SGE; permettre aux communautés locales et autochtones d'accéder à de potentielles retombées économiques liées aux SGE. La préservation de SGE représente un atout majeur pour la science, l'éducation et la sensibilisation populaire à la géo diversité. La géologie peut être très diversifiée d'une région à l'autre. Elle aura très certainement influencé le développement économique et même, dans une certaine mesure, la culture des régions, de façon très contrastante.

SOURCES : Energies et ressources naturelles Québec